Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 022-212200919-20260506-D26_06_05_0001-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

MAIRIE
DE
KERMOROC'H

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 06 MAI 2026.

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Philippe GILLE, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Emmanuel POULAIN, Pierre GAUTIER, Éloïse RICHARD.
Absents excusés : Émile MONFORT et Séverine GUEGUEN
Procurations : Émile MONFORT donne procuration à Bénédicte LABAT
Séverine GUEGUEN donne procuration à Yann BOURGES
Secrétaire de séance : Bénédicte LABAT

Nombre de membres au conseil					11	**Date convocation 30.04.2026**
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					11	
Pour	**11**	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 06-05-0001 - Objet : Désignation du représentant de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Mr le maire informe les élus que le nouveau Conseil d'Agglomération a institué la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 14 avril 2026. Cette délibération a été transmise pour information aux élus.
Pour rappel, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétence entre communes et EPCI, ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). L'objectif de la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes.
Mr le maire informe que le conseil municipal doit désigné un représentant à la CLECT.

Après échanges, les élus désignent Yann BOURGES, le maire, comme représentant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, pour la commune de Kermoroc'h.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE de désigner Mr Yann BOURGES, le maire, comme représentant de la commune de Kermoroc'h à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).**

Pour copie conforme,
Le Maire,
Yann BOURGES

La secrétaire,
Bénédicte LABAT

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 15 mai 2026
et de la publication le 15 mai 2026.